



Villiers-en-Bière : village fleuri



Félicitations du Conseil Général



Noël 2010 des enfants

Villiers Info n°5 - Décembre 2010

Nouvelles de l'AVEB



L'année 2010/2011 redémarre fort pour notre association avec un nombre d'adhérents avoisinant les 130 personnes.

La section country créée il y a deux ans compte maintenant près de 70 adhérents et a déjà organisé son premier bal country de rentrée avec une participation d'une centaine de danseurs.

De nombreux débutants nous ont rejoints cette année et sont ravis de l'ambiance qui règne dans les cours. Des séances de répétitions ont lieu le mardi afin de progresser plus rapidement.

La section Yoga a ouvert son deuxième cours le mardi matin et la participation est supérieure à nos attentes, il faut dire que notre professeur est exceptionnel et qu'Isabelle Gardiol a fait une campagne de publicité qui a porté ses fruits.

La section gymnastique est également en plein essor (la barre des 20 inscrits est passée) grâce à Christophe, notre professeur qui sait faire travailler chaque participant suivant son niveau le tout dans la bonne humeur.

La section Tai Chi Chuan démarre plus doucement mais son effectif a presque doublé.

Seule la section dessin/peinture est en dessous de nos espérances mais comme nous avons pu le voir avec les autres sections, il faut au moins deux ans avant que le bouche à oreille ne fonctionne. Un changement d'horaires est envisagé afin de toucher un plus large public car de plus en plus d'adolescents s'intéressent à ce cours.

Nous avons créé un site où vous pourrez retrouver toutes les informations nécessaires aux différentes sections. <http://aveb.e-monsite.com/>

Nos autres actions prévues cette année :

- l'organisation du Nouvel An, en collaboration avec la mairie et un repas qui s'annonce copieux.
- un bal country le dimanche 6 mars à 14h avec participation de l'orchestre El Dorado (6 musiciens pleins de talent)
- un vide grenier qui aura lieu le lundi de pentecôte.

Nous avons également eu le plaisir d'organiser avec la participation de la mairie, la fête d'halloween où les enfants de notre village ont pu après un goûter, aller arpenter les rues de Villiers-en-Bière à la recherche de quelques friandises. Un grand merci à tous les habitants qui ont répondu présent lors de cette manifestation.

Edito

La fin de l'année approche et avec elle la promesse de rencontres et de fêtes familiales ou amicales. C'est aussi pour l'équipe municipale le moment choisi pour vous informer et vous rendre compte de ses actions. Le chemin accompli est remarquable. Pour ma part, je veux me projeter vers l'année 2011 toute proche et, avant la désormais traditionnelle soirée des vœux, vous affirmer que nous avons encore de beaux projets à réaliser pour le bien et au service de tous.

Bien que nos ressources aient sensiblement diminué avec la fin de la taxe professionnelle, elles n'en restent pas moins suffisantes pour les réaliser.

Les plus importants concernent des réhabilitations (les vestiaires de la piscine, les ateliers, le château d'eau, certains chemins), et aussi des créations (l'enfouissement des réseaux électriques à la Glandée, la fin du chantier de la station d'épuration, l'extension de la défense incendie).

D'autres dépendent de demandes et de réflexions en cours engagées avec les autorités et les grands fournisseurs de services par exemple pour céder à la commune une partie du CD24E (rue de la bascule), pour réaliser la voie douce le long de la RD372 ou pour améliorer notre couverture ADSL.

Par ailleurs nous travaillons pour apporter quelques modifications à l'organisation des services de la mairie (bureaux, accueil, horaires).

Je suis désolé pour les quelques uns qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre ce que nous faisons pour vous tous. Nous avons été élus pour agir et nous agissons. Nous avons promis une bonne de qualité de vie dans un village rural mais moderne nous nous y employons.

En terminant avec ces affirmations, j'y ajoute tous mes meilleurs vœux pour cette fin d'année et l'année à venir.



Votre Maire
Gilles GATTEAU

Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, I. Gardiol, V. Gatteau,
A. Truchon, C. Pellissier, P. Dothée, P. Hoffman.

Réalisation

Photolabo Hassler
4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr

Villiers en vert

Bien qu'encore très rural et niché au milieu des champs et des bois, Villiers-en-Bière dispose d'espaces verts plus sophistiqués dont notamment un parc arboré d'environ cinq hectares autour de sa mairie qui nécessite des soins attentifs. Datant du début du XX^{ème} siècle, il a connu, depuis, bien des vicissitudes parmi lesquelles un défaut d'entretien manifeste aggravé des dégâts de quelques tempêtes. Depuis l'année dernière un programme de restauration a donc été entrepris.

La première chose a été de faire établir un diagnostic par un spécialiste, en l'occurrence M. Augustin Bonnardot, arboriste connu et reconnu du C.A.U.E. 77 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne) qui nous a remis gracieusement son rapport en automne 2009.

Après analyse de la situation et sur ses recommandations, nous avons planté, l'année dernière, des cèdres bleus, des magnolias grandiflora, un saule, des ifs fastigiés, un pommier et quantité d'arbustes florifères, le principe retenu étant de remplacer chaque disparition par une plantation. Simultanément, des arbres morts ou devenus dangereux avaient été abattus et une vingtaine de souches grignotées.

Cet automne 2010, une deuxième tranche de nettoyage et plantations vient d'avoir lieu : le grand acacia et un vieux prunier sauvages proches de l'atelier municipal ont été abattus car ils menaçaient de tomber sur les bâtiments. Non loin de là, il a fallu également se débarrasser du platane responsable de l'effondrement du mur à grilles proche de l'église. Une trentaine de souches ont été éliminées marquant la fin du programme d'essouchage dans le parc.

Un arbre de Judée égaie désormais les abords de la mairie tandis qu'un sophora pleureur laisse couler ses branches près de la volière. Moins ornementale et plus rustique, une haie champêtre d'arbustes et d'arbres (charmille, cornouillers et catalpas boules) vient d'être plantée face aux ateliers municipaux. Un érable boule remplace le conifère dépérissant du domaine d'Orsonville, trois grands sujets, un tulipier de Virginie, un liquidambar et un érable champêtre viennent clore la perspective du parc à l'arrière du terrain de foot. Enfin, quatre pruniers de variétés différentes ont été plantés en carré à l'arrière de la maison de gardien.

Au XVIII^{ème} siècle, pas une allée, pas un chemin, pas une route qui n'ait été bordée d'arbres, essentiellement fruitiers, à tel point que le village était alors connu sous le surnom de Villiers-aux-Poires. C'est dans cet esprit que nous recréons devant



les bâtiments de l'ancienne ferme de Villiers-en-Bière, côté Bascule, un verger tel qu'il en existait autrefois dans toutes les entrées de village de la région. Ainsi, six pommiers, six cerisiers, six poiriers et un cognassier nous régalerons désormais de leurs floraisons puis des fruits à la belle saison. Un soin particulier a été apporté au choix des variétés, il s'agit en effet de variétés anciennes, toutes courantes dans la région et capables de se polliniser les unes les autres.

Une cépée de trois bouleaux, près de l'abri-bus, vient compléter l'aménagement paysager des abords de la mare.

Suite au débroussaillage très important de l'automne-hiver 2009 dans le bois du cimetière, ainsi qu'au déblaiement des gravats et autres épaves qui le jonchaient, il est satisfaisant de voir que la nature reprend ses droits et qu'un vrai sous-bois s'établit de nouveau. Lorsque les travaux de la station d'épuration toute proche seront achevés, la terre de remblai qui y est stockée aujourd'hui aura disparu et nous pourrons contrôler l'accès à notre station de compostage grâce au portail déjà installé.

A l'occasion de la Toussaint, les allées du cimetière ont été désherbées et bordurées, un cyprès devenu trop grand qui soulevait deux tombes toutes proches a été abattu et essouché, les arbustes taillés et certaines tombes en déshérence fleuries et nettoyées. Enfin, pour clore le programme de cette année, nous venons d'y planter 6 arbustes d'ornement.

La circulation dans le parc de la mairie

Le parc de la mairie est un espace paysagé qui occupe plus ou moins 5 hectares, clos de murs, au centre à la fois administratif, historique et géographique du village. Du fait de la présence d'une aire de jeux pour les petits, de la piscine, du court de tennis et du terrain multisports il est très fréquenté par les parents, les jeunes enfants et les sportifs de tous âges. C'est également un parc d'agrément où les gens aiment à se promener, notamment en compagnie de leurs chiens dès lors qu'ils sont tenus en laisse. Les agents municipaux y

ont leur atelier et matériels et vont et viennent quotidiennement. Naturellement, le fait qu'il abrite la mairie génère également un trafic important : le personnel administratif, les élus, les administrés, les fournisseurs et personnels de maintenance. Certains même y habitent. On le voit, les contraintes sont multiples et souvent contradictoires.

Lorsque l'on regarde une vue d'ensemble du parc et sa situation dans le village, la première chose qui saute aux yeux est un problème d'accès : alors même que les domaines de la Gardiole et d'Orsonville concentrent une partie non négligeable de la population, aucun accès n'est possible du fond du parc vers la mairie toute proche ou vers le centre du village. Ceci contraint naturellement les riverains, soit à utiliser leur voiture, soit à venir à pied ou à vélo, mais, dans tous les cas, à contourner le parc par la rue de l'église ou la rue Cambot, soit entre 300 et 800 mètres, alors qu'ils vivent tous à un jet de pierre de la mairie ou des installations sportives et de loisir.

La mairie est située au fond du parc, c'est-à-dire au plus loin de l'accès de centre village par lequel passent 98% des usagers. Il en résulte un trafic important et incessant au travers de tout le parc et cela oblige les visiteurs et habitants à toujours passer par le centre du village quelque soit leur point de départ. Dans le même temps, un large portail ouvrant rue de l'église sur le côté du parc, flanqué d'une maison de gardiens habitée par des agents communaux, reste largement inutilisé alors qu'il est à moins de cent mètres de la mairie, qu'il est beaucoup plus large que l'accès centre village, très étroit et régulièrement accroché par les usagers et qu'il est plus facile d'accès pour tout le trafic en provenance de Melun ou Dammarie.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé de rétablir l'accès historique d'origine du parc par le grand portail et de limiter l'entrée près de l'église à une circulation non-motorisée. La présence de l'aire de jeux pour les tout petits a été un argument déterminant dans ce choix.

Le grand portail va être restauré et son ouverture élargie pour pouvoir accueillir d'éventuels gros engins de maintenance sans risque. La circulation automobile sera limitée aux abords de la mairie et les véhicules motorisés repartiront donc par là où ils sont venus. La quasi totalité du parc sera ainsi rendue aux enfants aux promeneurs, aux cyclistes, aux sportifs, etc ...

Côté village, une haie, en symétrie de celle existante sur le parking piscine, vient clore la perspective devant les ateliers communaux. Du fait de la présence de ces bâtiments techniques, une borne électrique rétractable télécommandée va être installée afin que les agents municipaux et leurs engins puissent aller et venir pour les nécessités du service.



du village

51^{ème} concours des villes et villages fleuris

Depuis 1959, la Seine et Marne fait partie des départements pionniers en matière de fleurissement. En 2010, le concours des Villes et Villages Fleuris rassemble, 181 communes et des milliers de particuliers qui contribuent à faire de la Seine et Marne un département dynamique et accueillant.

Afin de les récompenser, le Conseil général, à travers Seine-et-Marne Tourisme, a organisé, le 20 novembre dernier à la Ferme du Buisson de Noisiel, la remise des prix des Villes et Villages Fleuris à laquelle assistaient plusieurs centaines de personnes.

Les prix récompensent les participants qui ont brillé d'imagination tout l'été, afin de présenter des parcs et jardins d'exception, tout en tenant compte de l'environnement. Cette année encore, le jury départemental du concours des Villes et Villages Fleuris, qui a sillonné la Seine et Marne tout au long de l'été, est fier d'avoir pu constater les efforts réalisés par tous en termes de développement durable.

À l'instar du Conseil Général de Seine-et-Marne sur les routes départementales, de plus en plus de communes et de particuliers adoptent de nouveaux comportements et pratiques qui visent à faire des économies d'eau et à limiter le désherbage et les produits chimiques.

Les lauréats ont été primés en recevant bons d'achat, plantes, places de spectacles...

Palmarès des communes

Les villes et les villages inscrits au concours sont classés en plusieurs catégories, selon leur nombre d'habitants :

1^{ers} PRIX (fleur d'Or)

Commune de moins de 1000 habitants :

VILLIERS EN BIÈRE

Commune de 1000 à 5000 habitants :

REBAIS

THOMERY

Commune de 5000 à 10 000 habitants :

DAMMARTIN EN GOËLE

Villiers en Bière a commencé à participer à ce concours depuis 2 ans ; la première année nous avons reçu la fleur de Vermeil, cette année la fleur d'Or, espérons que l'année prochaine nous pourrions prétendre à notre première fleur régionale !

Tout sera mis en œuvre l'an prochain pour satisfaire nos yeux et embellir notre joli village.

Trois particuliers de notre commune ont également été mis à l'honneur lors de cette remise de prix, ils reçoivent tous une fleur de bronze.

À ce sujet nous souhaitons que le nombre « d'inscrits particuliers » progresse l'an prochain. N'hésitez pas à vous inscrire.

Du nouveau pour les pré-enseignes et les enseignes

Vous avez probablement remarqué qu'un grand ménage avait été fait concernant les petits panneaux publicitaires (pré-enseignes) qui enlaidissaient les bords de nos routes principales. C'est la DDT (ex DDE), à la demande de la commune et appuyée en cela par le PNR qui officie pour faire appliquer les règles concernant ce type d'affichage trop souvent anarchique.

Dans le même ordre d'idée, vous avez sûrement vu que le sigle de notre Hypermarché a disparu du sommet du château d'eau et que le Totem du restaurant à toit de chaume a été déposé, et cette fois-ci nous n'y sommes pour rien. En effet suite à une plainte d'association assortie d'une astreinte couteuse, le préfet a sommé les entreprises de déposer les enseignes en question. Le problème est qu'au passage nous y avons perdu une source de revenu de location d'emplacement d'environ 7600 € par an.

Cependant, il se trouve qu'une possibilité s'offre aux communes de percevoir une taxe dite TLPE sur les enseignes et pré-enseignes dépassant une certaine dimension. L'équipe municipale va donc rapidement étudier comment faire pour mettre en place cette taxe au bénéfice de notre commune.

Le tri sélectif

À la fin du mois de novembre, vous avez pu trouver dans vos boîtes à lettres différents documents émanant de la mairie, en particulier une fiche jaune concernant les consignes de tri.

En effet, si le tri s'améliore, quelques erreurs obligent les agents chargés du ramassage à refuser certains bacs jaunes du fait de la présence d'objets non recyclables.

Si l'erreur est décelée au moment du ramassage (présence d'encadrement en bois..., de barquettes en polystyrène, de cartons contenant des déchets relevant des ordures ménagères...) le bac est alors scotché et non vidé. La mairie est fréquemment destinataire d'un

bordereau des erreurs avec le(s) numéro(s) des habitations concernées.

Cependant si certains déchets ménagers ou autres n'ont pu être vus au moment du ramassage des bacs jaunes, les bennes acheminent alors des déchets « contaminés » et elles sont refusées par le centre de traitement du recyclage. Ces bennes font alors l'objet d'un retour vers le centre d'incinération et, de ce fait, le coût du ramassage est fortement augmenté.

Or, il faut garder en mémoire que le coût du ramassage des ordures ménagères est supporté par les familles sur leur fiche d'imposition.

Meilleur est le tri, moins cher nous payons ! Alors, ayons tous le réflexe de conserver et

Le réseau d'assainissement collectif

Si, pendant un temps, « tout à l'égout » laissait supposer qu'on pouvait jeter tout ce qui était possible dans les éviers, les toilettes... il faut savoir que la dénomination de « réseau d'assainissement » oblige à se poser des questions sur le devenir des eaux usées.

La plupart des habitants de Villiers-en-Bière sont reliés au réseau d'assainissement collectif ; ce réseau achemine les eaux usées vers notre station d'épuration située près du cimetière. Plusieurs postes de relèvement équipés de pompes sont également présents sur le réseau d'assainissement pour permettre un écoulement des eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

Pour un fonctionnement correct de notre station d'épuration et afin de préserver notre environnement, il est souhaitable que chacun fasse des efforts lors du rejet de déchets :

Il ne faut pas jeter de produits polluants dans les éviers et les toilettes ; les produits gras, substances chimiques, produits de jardinage, mouchoirs en papier, essuie-tout, protections féminines, tampons... peuvent entraver le fonctionnement des pompes de relèvement se retrouvent également au niveau de la station d'épuration et doivent alors faire l'objet d'une récupération spéciale.

Les toilettes n'acceptent que le papier hygiénique car il est bio-dégradable.

L'eau traitée dans notre station rejoint le ru de la Mare aux Evées qui se jette ensuite dans la Seine. Il s'agit donc d'avoir des gestes éco-citoyens pour éviter les pollutions que peuvent générer le manque d'informations ou l'égoïsme de chacun.

Or, « un geste réfléchi et positif et c'est ma terre qui va mieux ! »

La déchetterie située à Orgenoy permet d'aller y déposer les huiles de vidange, batteries, bidons, peinture... une carte d'accès peut-être délivrée sur présentation de pièces justificatives par les agents de cette déchetterie.

de regarder la fiche jaune qui explique le tri afin de limiter les erreurs et n'hésitons pas à nous adresser à la communauté de communes du Pays de Bière en cas d'hésitation (01 60 66 12 53).

Pour information, le ramassage des encombrants doit avoir lieu en février 2011.





La « TPE » taxe professionnelle des entreprises

En 2001 le Maire précédent et son équipe ont voté pour décider que la commune rejoindrait la Communauté de Communes du pays de Bière.

A partir de 2002, la TPE a été transférée et perçue par la communauté. Aussi les élus des 10 communes adhérentes (les maires et 2 conseillers communautaires par commune) ont rapidement pris deux décisions importantes concernant la TPE.

- la communauté de commune compenserait en reversant aux communes la TPE qu'elles touchaient (hors transferts) en 2001.
- les taux communaux de TPE (tous différents) seraient lissés pour atteindre un taux commun « unifié » de 6.78%.

C'est effectivement ce qui a été pratiqué pendant 8 ans

La TPE produite par Villiers en Bière provient en très grande partie de son Centre commercial, et en 2001 son taux de TPE était de 7.32%. Ce qui fait que sous le double effet du lissage des taux qui nous était défavorable et de plusieurs évolutions de la conjoncture économique mondiale et Française ajoutées à la concurrence locale d'autres établissements commerciaux du voisinage, depuis 2002 la TPE produite par les entreprises de notre commune a constam-

ment été inférieure à celle de 2001. En sommes cumulées sur 8 ans, la communauté de communes nous a ainsi versé une compensation supérieure de 279853 € par rapport à la somme des TPE produites sur la même durée. Il faut noter que c'était aussi le cas pour Cély en Bière (126386 € cumulés) et Saint Sauveur sur Ecole (90827 € cumulés).

En 2010, le taux unifié étant atteint, le Conseil communautaire a pris la décision de changer les règles de compensation en se basant dorénavant sur les différentes TPE produites par les communes en 2009. Pour notre commune cela signifie qu'au lieu de considérer la TPE 2001 soit 256676 €, on se base maintenant sur 225119€ (TPE2009).

Deux autres décisions ont été prises (Villiers en Bière étant la seule commune à voter contre):

- prélever 10% pour les porter au budget de la communauté et assurer une partie de son fonctionnement (pour Villiers en Bière -22512€) prélever 10% du restant, et l'apporter à un pot commun redistribué aux communes au prorata du nombre d'habitants. Le but recherché étant d'apporter une sorte de contribution de solidarité dite de centralité qui compenserait en partie les dépenses communautaires des communes supposées être proportionnelles au nombre d'habitants. (soit -18993 €pour Villiers en Bière -215 habitants- que cette décision défavorisait un maximum).

Le vote contre de Villiers en Bière, aussi bien au Conseil Communautaire qu'au Conseil Municipal ne permet pas d'empêcher l'ap-

plication de ces nouvelles règles. De même notre retrait de la communauté, évoqué un moment, n'aurait pas été plus efficace à terme.

Cependant, votre Maire aidé en cela par un petit nombre de Conseillers communautaires a obtenu que :

- cette nouvelle valeur de compensation soit lissée sur trois ans pour « amortir » la diminution.
- une révision puisse être demandée dans les trois ans pour ne pas attendre huit ans comme précédemment.

Enfin, il faut savoir que la part « salariale » de la TP a été supprimée par l'état pour les entreprises et commerces, a été compensée par l'état à l'euro près (125323€ pour Villiers en Bière), qu'elle est reversée en intégralité aux communes par la communauté de communes et que cela ne changera pas après 2010.

Tout ceci fait, que la « compensation communautaire » qui remplacera la « taxe professionnelle totale » (y compris la compensation de celle des salaires) qui était de 381999€ en 2010 sera de :

- 357645 € en 2011
- 333291 € en 2012
- 308937 € en 2013

Cette explication certes un peu longue et ardue était nécessaire pour rétablir la vérité sur l'évolution des chiffres à connaître pour la Taxe professionnelle, qui avait pourtant été expliquée en séance du Conseil Municipal, mais que certains « ignorants malveillants » se plaisent à déformer pour nuire à l'équipe en place, et que nous devons prendre en compte dans nos prochains budgets.

La station d'épuration de notre village

Un point sur l'avancement des travaux.

Comme vous avez pu le constater au cours des derniers mois, les bassins de dépollution de la future station sont sortis de terre et les équipements de traitement ont été installés.

Les essais sont en cours de réalisation.

Le basculement entre l'ancienne et la nouvelle station aura lieu courant janvier 2011.

Il restera ensuite à procéder à la démolition de l'ancienne station ainsi qu'à l'enlèvement de l'affreuse citerne orange qui dénature notre paysage (installation provisoire).

Nous procéderons ensuite aux travaux du traitement et stockage des boues sur lits plantés de roseaux "bacs rhizophytes" qui devraient durer encore quelques mois.

Ainsi cette station dès le début de l'année 2011 améliorera le niveau de traitement et respectera la qualité du milieu récepteur, le ru de la Mare aux Evées.



Le recensement de la population de Villiers-en-Bière en janvier et février 2011

Depuis 2004, toutes les personnes vivant en France ne sont pas enquêtées la même année.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

Le recensement respecte la vie privée de chacun.

Il respecte des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les statistiques produites sont anonymes.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Comment se déroule l'enquête ?

Un agent recenseur recruté par la Mairie se rend chez l'habitant. Il a reçu une formation. Il dispose d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire et qui officialise sa fonction.

L'agent recenseur dépose au domicile les questionnaires du recensement :

- Une feuille de logement par foyer
- Un bulletin individuel pour chaque personne vivant au domicile, quelque soit son âge.

L'agent recenseur peut aider à remplir les questionnaires sur demande des habitants.

Il récupère les documents lorsque ceux-ci sont remplis.

Que deviennent les questionnaires une fois remplis ?

L'agent recenseur prend rendez-vous pour venir chercher les questionnaires remplis. Si les habitants sont souvent absents de leur domicile, ceux-ci ont la possibilité de déposer les documents directement dans la boîte aux lettres de la Mairie. L'agent recenseur dépose à la Mairie tous les documents collectés, qui sont ensuite transmis à l'Insee.

Où devez-vous vous faire recenser ?

Quelques exemples :

- La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale, c'est à dire là où vous passez plus de six mois

de l'année. Pour une résidence secondaire, seule une feuille de logement sera à remplir.

- Si un enfant est étudiant et majeur, il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études.
- Si la personne recensée ou son conjoint habite sur leur lieu de travail, ailleurs que la résidence familiale, il devra se faire recenser avec sa famille. Le logement occupé en semaine à proximité du lieu de travail sera recensé en logement occasionnel.
- En cas de garde alternée, l'enfant est recensé dans le logement où il passe le plus de temps. En cas d'égalité de temps passé chez la mère et chez le père, il sera recensé dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte.

Pourquoi des questions si précises sont-elles posées ?

Les informations tirées des réponses aux questions conduiront à prendre des décisions dans de multiples domaines.

Par exemple :

- La question concernant le lieu de travail permettra de connaître la distance entre le domicile et le lieu de travail, les temps de transport de la population. Ces informations sont nécessaires pour déterminer les moyens de transport à développer.
- Les questions concernant le nom et l'activité des établissements employeurs, sont indispensables pour déterminer précisément l'activité professionnelle et le secteur économique dans lequel chaque personne travaille. Ces informations sont destinées à de multiples études sur l'emploi. Les renseignements recueillis sur le nom et l'activité des établissements employeurs ne sont pas conservés par l'Insee et ne sont en aucun cas diffusés à un autre organisme.

Comme avant, le recensement de la population vise deux objectifs

- Etablir les populations légales de chaque circonscription administrative du pays.
- Connaître l'évolution et les mouvements de la population, l'évolution des structures démographiques et professionnelles et celle du parc de logements. Le recensement éclaire un grand nombre de décisions publiques ou privées

Claude PIERQUIN coordonnateur communal de la Mairie est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Camille NALES agent recenseur sera sur le terrain pour distribuer et collecter les questionnaires et si besoin, vous aider.



NOUVELLES BRÈVES

Réveillon du Nouvel An

La municipalité en collaboration avec l'AVEB, organise le 31 décembre au soir dans la salle de la Bergerie, un repas de réveillon et une nuit dansante avec les habitants de Villiers-en-Bière et leurs invités. Des bulletins ont été distribués et les inscriptions sont en cours.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent les habitants de Villiers-en-Bière à partager des vœux le **vendredi 21 janvier 2011**.

Bal country

Pour la troisième année consécutive, l'AVEB organise son bal country le dimanche 6 mars 2011 après midi, avec le groupe EL DORADO. Danseurs de country ou tout simplement amateurs de musique nord américaine, nous serons heureux de vous accueillir à la salle de la Bergerie.

Création du Relais Assis- tantes Maternelles

Les premières animations auront lieu en janvier 2011. Les assistantes maternelles seront prévenues des dates d'animations dans les villages de la Communauté du Pays de Bière.

Services d'Aide à la Personne au domicile 7/7

Créée en septembre 2010 à Villiers-en-Bière, Age d'Or Solutions, entreprise agréée, vous propose ses services pour évaluer vos besoins et vos attentes, vous apporte de l'aide pour accomplir les gestes de la vie courante vous épauler et vous accompagne dans la durée. N'hésitez pas à contacter le **09 64 23 41 70** ou le **06 77 65 95 69** pour tout renseignement.

Formation des employés communaux

En liaison avec le Conseil D'Architecture d'Urbanisation et de l'Environnement de Seine-et-Marne, une formation « Arbres, arbustes et haies » a été mise en place. Jean Pierre Houzelle, employé aux espaces verts de la commune y a participé.

Cette formation qui propose lors de stages de plusieurs semaines, des cours théoriques et des séances sur le terrain, est dispensée depuis novembre 2010 jusqu'à janvier 2011, à Ecuelles et Claye Souilly.

Formation BAFA et BAFD

Il est rappelé aux jeunes intéressés par les métiers de l'animation que des stages (formation d'animateurs et de directeurs) sont organisés tout au long de l'année par différents organismes. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie.

Un futur champion à La Glandée

Antoine LEGRAND a gagné à Meaux le championnat de Seine et Marne « pupilles » des échecs par 7 victoires sur 7 rencontres et participera au prochain Championnat d'Ile de France. Félicitations pour ce jeune garçon qui semble suivre la trace de sa grande sœur.

Etat civil

Naissances :

Gabriel GOGUELAT,
le 18 novembre 2010

Elyn KOY,
le 22 novembre 2010

M. et Mme GATTEAU sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit fils **Maxime le 17 août 2010**.

M. et Mme PIERQUIN sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit fils **Nathan le 9 août 2010**.

*Conformément à la loi informatique
et liberté, vous pouvez, si vous êtes
concernés vous ou un membre de
votre famille, vous opposer à la
parution dans nos colonnes d'une
naissance, mariage ou d'un décès en
le faisant savoir au service de l'état
civil. Sans opposition la publication
sera automatique.*

« Bons Loisirs Jeunes 2011 »

Votre enfant âgé de 3 à 18 ans participe à une activité sportive, culturelle ou artistique ? La CAF vous aide à la financer avec les bons loisirs jeunes en participant aux frais d'inscription, de licence, d'assurance pour les activités, à l'achat de matériel ou de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité ainsi qu'au paiement des journées en accueil de loisirs sans hébergement. Allocataires de la Caf de Seine et Marne en octobre 2009, votre quotient familial inférieur ou égal à 740 €, si

vous remplissez ces conditions, vous pouvez utiliser ces bons (reçus en juin 2010) jusqu'au 31 mai 2011. Il vous suffit de faire compléter le bon par l'organisateur de l'activité ou le fournisseur de matériel qui atteste le montant de la dépense et de le retourner à la CAF accompagné du justificatif de dépenses.

Vous recevrez en retour un remboursement de 40 € minimum à 86 € maximum par enfant, en fonction des frais engagés.